



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre les punaises de lit

Question orale n° 1030

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, sur le problème de santé publique majeur que constituent les punaises de lit. Alors qu'elle avait presque disparu des foyers depuis les années 1950, la punaise de lit connaît une recrudescence depuis quelques années. Lors de la journée de mobilisation organisée contre ce fléau, l'association Droit au logement a ainsi communiqué le nombre de 400 000 logements infestés en 2019 contre 200 000 en 2017 : une propagation exponentielle corroborée par la chambre syndicale de désinfection, désinsectisation et dératisation, qui estime pour sa part qu'elles ont augmenté de 165 % entre 2014 et 2016. Si les punaises de lit ne présentent pas de risque de transmission vectorielle d'agents infectieux, leurs piqûres provoquent des démangeaisons et un envahissement tels qu'ils handicapent au quotidien ceux qui en pâttissent, en grande majorité les plus mal logés. En effet, une étude publiée en 2012 dans le *British Medical Journal* au Québec a démontré qu'une infestation de punaises affectait fortement la santé mentale. Les victimes présentant jusqu'à cinq fois plus de symptômes d'anxiété et de trouble du sommeil. L'infestation par les punaises de lit constitue donc un enjeu réel de santé publique. Or ce phénomène ne semble pas ralentir et s'accélère même, notamment en Seine-Saint-Denis. Bien que des mesures de sensibilisation aient été prises par le Gouvernement, la prévention n'est pas suffisante si elle ne s'accompagne pas d'une véritable politique d'éradication. En effet, les punaises ont développé une forte résistance aux insecticides conventionnels et ne peuvent être éliminées qu'en ayant recours à des services professionnels. Or le traitement d'un logement infesté coûte entre 300 et 350 euros et les foyers concernés sont souvent ceux des plus démunis. Le traitement ne saurait par ailleurs être efficace s'il ne concerne qu'un seul foyer quand tout un bâtiment est concerné. Qui plus est, la lutte chimique contre les punaises de lit, via des sociétés professionnelles, est très onéreuse pour les habitants et nocive pour la santé et pour l'environnement. La lutte mécanique et thermique semble bien plus efficace mais hélas compliquée à mettre en œuvre pour les habitants faute d'information, de moyens et de mode d'emploi. Pour lutter efficacement contre la prolifération des punaises de lit, le Gouvernement a lancé récemment une campagne d'information, avec un numéro (0-806-706-806) et un site (stop-punaises.gouv.fr) dédiés et une mission à l'Assemblée nationale pour étudier d'éventuelles évolutions législatives vient d'être annoncée. Certaines villes mettent également en place des actions complémentaires telles que le prêt gratuit de kits de lutte contre les punaises ou encore des ateliers de sensibilisation et de formation pour éviter de ramener des punaises chez soi et permettre à chacun de mettre en œuvre la lutte mécanique de façon autonome. Face à l'urgence de cette problématique de santé publique, il souhaite savoir quelles solutions concrètes sont envisagées par le Gouvernement pour éradiquer durablement ce phénomène. D'autre part, il lui demande si le Gouvernement envisage d'aider financièrement les habitants dans leurs démarches.

Texte de la réponse

PUNAISES DE LIT

M. le président. La parole est à M. Stéphane Testé, pour exposer sa question, n° 1030, relative aux punaises de lit.

M. Stéphane Testé. Les punaises de lit posent un problème majeur de santé publique. Alors qu'elles avaient presque disparu des foyers depuis les années 1950, les punaises de lit connaissent une forte recrudescence depuis quelques années. L'association Droit au logement a ainsi communiqué le nombre de 400 000 logements infestés en 2019 contre 200 000 en 2017, soit un doublement en deux ans.

Si les punaises de lit ne présentent pas de risque de transmission vectorielle d'agents infectieux, leurs piqûres provoquent des démangeaisons et un envahissement tels qu'ils handicapent au quotidien ceux qui en pâttissent, en grande majorité les plus mal logés. En effet, une étude québécoise a démontré qu'une infestation de punaises affectait fortement la santé mentale : les victimes présentent jusqu'à cinq fois plus de symptômes d'anxiété et de troubles du sommeil. L'infestation par les punaises de lit constitue donc un enjeu réel de santé publique.

Or ce phénomène ne semble pas ralentir et même s'accélère, notamment en Seine-Saint-Denis, ce qui a d'ailleurs rendu le confinement beaucoup plus compliqué. Bien que des mesures de sensibilisation aient été prises par le Gouvernement, la prévention n'est pas suffisante si elle ne s'accompagne pas d'une véritable politique d'éradication. Le traitement d'un logement infesté coûte entre 300 et 350 euros, alors même que les foyers concernés sont parfois ceux des plus démunis. Le traitement ne saurait par ailleurs être efficace s'il ne concerne qu'un seul foyer quand tout un bâtiment est concerné. Qui plus est, la lutte chimique contre les punaises de lit est nocive pour la santé et pour l'environnement. La lutte mécanique et thermique semble bien plus efficace mais, hélas, compliquée à mettre en œuvre pour les habitants faute d'informations, de moyens et de mode d'emploi.

Pour lutter efficacement contre la prolifération des punaises de lit, le Gouvernement a lancé au début de l'année une campagne d'information, avec un numéro de téléphone et un site internet dédiés. Dans le même temps, le lancement d'une mission à l'Assemblée a été annoncé pour étudier d'éventuelles évolutions législatives. Par ailleurs, certaines villes mettent en place des actions telles que le prêt gratuit de kits ou encore l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation.

Face à l'urgence de ce problème de santé publique, je souhaite savoir quelles solutions sont envisagées par le Gouvernement pour éradiquer durablement ce phénomène. Le Gouvernement envisage-t-il d'aider financièrement les habitants dans leurs démarches ?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des collectivités territoriales.

M. Sébastien Lecornu, *ministre chargé des collectivités territoriales*. Monsieur le député, je sais que vous vous êtes beaucoup investi sur ce sujet. Le ministre chargé de la ville et du logement, Julien Denormandie, qui vous prie de bien vouloir excuser son absence, m'a confié la réponse qu'il a préparée à votre attention.

Effectivement, nous notons une croissance forte du fléau que représentent les punaises de lit, notamment dans votre département, avec un doublement des logements infestés. Ce phénomène touche les différents types d'habitats, sans distinction d'usage ou de niveau de vie. Face à un problème de santé publique majeur, le Gouvernement a souhaité apporter, vous l'avez rappelé, une réponse forte et globale qu'il s'agisse du traitement ou du financement. Ainsi, Julien Denormandie a lancé, le 21 février dernier, le plan de prévention et de lutte contre les punaises de lit dans l'habitat.

Ce plan comporte un volet informatif essentiel pour apporter des réponses et permettre un traitement efficace et rapide en cas d'infestation. Les conseils de prévention et les premiers gestes à effectuer en cas de présence de punaises sont récapitulés sur le site du ministère de la cohésion des territoires. Nous avons également lancé en février une campagne de communication pour mettre fin au sentiment de honte que peuvent ressentir certains de nos concitoyens car, il faut le rappeler, chacun peut être touché par les punaises de lit. Il faut donc adopter les bons gestes, et vite, pour éviter qu'elles s'installent et qu'elles se reproduisent dans nos logements.

Ce plan comprend aussi un partenariat avec la chambre syndicale des industries de désinfection,

désinsectisation et dératisation. Il permettra la certification des professionnels à partir du mois de décembre prochain. Il s'agit d'une première étape pour garantir la formation des professionnels, l'efficacité et la qualité des traitements proposés.

Cependant, comme vous l'avez souligné, il reste à faire pour éradiquer ce fléau : le partage des responsabilités entre le locataire et le propriétaire doit être clarifié, c'est une piste importante ; dans l'habitat collectif, une lutte globale doit être pensée à l'échelle de l'immeuble, car le traitement par logement n'est pas toujours suffisant et montre ses limites ; la diffusion d'informations doit être renforcée ; les gestionnaires d'immeubles doivent pouvoir intervenir pour éradiquer au plus vite ces nuisibles dès lors qu'ils sont signalés.

Enfin, la question du financement sera centrale avec la nécessaire mutualisation des risques mais aussi le soutien aux occupants les plus fragiles. C'est pour traiter toutes ces questions qu'une mission a été confiée par le Premier ministre à votre collègue, la députée Cathy Racon-Bouzon, le 5 mars dernier. Ses travaux sont toujours en cours ; elle apportera dans quelques mois, des réponses larges et très concrètes à cette préoccupation.

M. le président. La parole est à M. Stéphane Testé.

M. Stéphane Testé. Je vous remercie pour ces précisions et pour les avancées dont vous venez de nous faire part – c'est bien le terme qui convient, car nous devons avancer rapidement. Je fais évidemment confiance à Cathy Racon-Bouzon ; je serai à ses côtés afin que nous progressions collectivement sur cette si importante question.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1030

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Ville et logement

Ministère attributaire : Ville et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#)

Réponse publiée le : 9 décembre 2020, page 3526

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 mai 2020](#)